

Désartificialisation des sols, reforestation, voire gel de permis de construire, de plus en plus de communes du territoire français ont décidé de protéger notre environnement.

Je suis atterrée d'apprendre que dans ma commune, un processus inverse est en cours : déforestation de 9,86ha pour établir un lotissement aux abords du ruisseau des Vignes. Une aberration.

Disparition de la forêt, disparition de la biodiversité, imperméabilisation des sols à la limite de la zone Natura 2000, les enjeux sont considérables.

La MRAe Nouvelle Aquitaine relève "le caractère insuffisant de l'évaluation d'incidence sur Natura 2000"

Cette même étude rappelle "la grande sensibilité du ruisseau des Vignes" après avoir insisté sur la richesse de la faune et la flore de ce site, tout comme le décrivent Mme /Mr Cayrefourcq Chanut dans leur commentaire.

Terra Environnement signale par ailleurs, dans les impacts sur la faune, la dégradation/destruction de l'habitat des amphibiens et de l'engoulevent d'Europe et

pour ce dernier l'échec de la reproduction. Disparition de cet oiseau emblématique programmée ?

J'ajouterai que ce ruisseau des Vignes est longé par un sentier que mes petits enfants appelaient "le sentier magique", lieu de promenade, de découverte de la vie en milieu humide, d'enchantement sous le couvert des aulnes, chênes...

Quelle magie après la dégradation du milieu avec ce projet d'urbanisation?

J'ai bien conscience qu'il faut favoriser l'installation des jeunes dans le village mais comment défendre le choix d'un site si sensible, considéré "comme un site remarquable du littoral" (cf synthèse de la MRAe)